

RCS : CAYENNE  
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00125  
Numéro SIREN : 398 354 134  
Nom ou dénomination : CANAL + GUYANE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 2477

## COMPTES ANNUELS

### BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets au 31/12/2021	Montants nets au 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.1	3,7	3,7	0,0	0,1
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.2	0,1	0,1	-	-
<b>Immobilisation financière</b>	4.3	0,0	-	0,0	0,0
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
Stocks		-	-	-	-
Clients	4.4	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres créances		0,1	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	3,4	-	3,4	3,3
Disponibilités		0,0	-	0,0	0,0
<b>Actif circulant</b>		<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Charges à répartir		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>7,4</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>

# CANAL+ GUYANE

## COMPTES ANNUELS

### BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>		M ontants au 31/12/2021	M ontants au 31/12/2020
	Notes		
Capital social et prime		0,5	0,5
Réserve légale		0,0	0,0
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		2,0	1,9
Résultat de l'exercice		0,3	0,4
		<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
Provisions réglementées		-	-
<b>Capitaux propres</b>	4.6	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>-</b>	<b>0,0</b>
Dépôts de garantie		-	-
Emprunts et autres passifs financiers		0,0	0,0
Fournisseurs	4.7	0,6	0,6
Dettes fiscales et sociales		0,0	-
Autres dettes	4.8	0,0	0,1
<b>Total dettes</b>		<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
Produits constatés d'avance		-	-
Ecart de conversion passif		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>3,6</b>	<b>3,6</b>

# CANAL+ GUYANE

## COMPTES ANNUELS

### COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2021	2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Abonnements		5,8	5,9
Autres revenus		-	-
<b>Chiffres d'affaires</b>		<b>5,8</b>	<b>5,9</b>
Autres		0,0	0,0
<b>Totaux des produits d'exploitation (I)</b>		<b>5,8</b>	<b>5,9</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Consommation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes	3.2	1,8	1,9
Impôts et taxes		0,0	0,0
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	3.3	0,3	0,2
Autres charges	3.4	3,3	3,3
<b>Totaux des charges d'exploitation (II)</b>		<b>5,4</b>	<b>5,4</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	3.6	0,1	0,1
<b>Bénéfice net</b>		<b>0,3</b>	<b>0,4</b>

## ANNEXES AUX COMPTES

La présente annexe fait partie des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

### NOTE 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS

#### 1.1 Présentation

La société Canal+ Guyane est la filiale de Canal+ International en charge de la distribution des offres de télévision payante CANAL+ (chaînes dites *premium*) en Guyane. Son activité consiste donc essentiellement à commercialiser, pour son propre compte, des abonnements à Canal+. Suite à l'acquisition par Canal+ Antilles de Canal+ Telecom, premier opérateur Télécom alternatif haut débit présent en Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane et à la Réunion, Canal+ Guyane commercialise et distribue des offres de services dans le domaine de la téléphonie, de l'internet et de la télévision sur des réseaux haut débit ADSL.

### NOTE 2 REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par tous les règlements ultérieurs de l'ANC.

#### 2.1 Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat comprend un agrégat nommé "dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises" qui correspond à la différence entre les dotations et les reprises d'amortissements et provisions, à l'exception de celles résultant des activités financières et exceptionnelles.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire :

■ Logiciels informatiques	1 an
■ Coproduction	3 ans
■ Droit au bail	9 ans

#### Fonds commercial :

Les fonds commerciaux sont évalués à leur valeur d'utilité. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation déterminée sur la base des méthodes d'évaluation retenues lors de leur acquisition ou de leur apport si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

#### Coproduction :

La Société détient des parts de coproduction résultant de son obligation (aux termes de sa convention avec le CSA) de consacrer 3% de son chiffre d'affaires à la commande d'œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française commandées majoritairement à des producteurs locaux. Les perspectives de recettes attachées à ces parts de coproduction étant nulles, les actifs correspondants sont dépréciés à 100% de la valeur nette comptable dès que l'investissement est réalisé.

Les caractéristiques des accords sont les suivantes :

- Mutuelle propriété des éléments corporels et incorporels ;
- Canal+ Guyane SAS n'a pas la double qualité de Producteur Délégué et Exécutif ;
- Livraison d'une copie antenne à Canal + Guyane SAS. ;
- Budget ferme et définitif ;
- Existence d'une exclusivité par chacun des producteurs sur des territoires différents ;
- Répartition en quote-part des recettes nettes par producteurs sur les territoires de distribution non concédés en exclusivité ;
- Commission d'intervention répartie au titre des ventes réalisées.

Au titre de ces engagements de production, Canal + Guyane a investi 186 K€ en 2021 (contre 183 K€ en 2020).

#### 2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production, les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif.

Les principales durées d'amortissement (linéaire) sont les suivantes :

■ Aménagements	10 ans
■ Matériel technique	5 ans
■ Autres immobilisations corporelles	5 ans

### 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la Société et sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

### 2.4 Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur ; celle-ci correspond en général à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du statut de la créance et du taux d'irrecouvrabilité affecté à ce statut.

### 2.5 Trésorerie et équivalents

Cette rubrique comprend les soldes en banque, et les autres placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois, dont font partie les comptes courants avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling ») lorsque leur solde est positif.

### 2.6 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers regroupent les emprunts et dettes financières, et notamment :

- Les découverts bancaires
- Les comptes courants créditeurs avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »)

### 2.7 Dettes

Le solde des abonnements restant à courir et qui ont été payés d'avance, figure au passif du bilan sous la rubrique « Avances et acomptes reçus ».

### 2.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

### 2.9 Chiffre d'affaires

Les produits des activités opérationnelles sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la société et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées.

Le chiffre d'affaires provenant des abonnements liés aux services de télévision à péage par satellite est constaté en produits de la période au cours de laquelle le service est fourni, net des gratuités accordées.

Le chiffre d'affaires net est composé du montant hors taxes des mensualités d'abonnements individuels et collectifs.

### 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, la Société a une obligation juridique (légale, réglementaire, contractuelle), ou implicite, résultat d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation dont le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### 2.11 Engagements hors-bilan

Les éventuels engagements en matière de droits de diffusion (films, programmes, sport) sont indiqués en « hors-bilan » dès la signature des contrats d'achats de droits avec les tiers. Les montants indiqués sont soit des montants contractuels fixes, soit des montants estimés selon les meilleures hypothèses de la Société s'ils sont fonction de données extérieures aléatoires (entrées salles, nombre d'abonnés...). En cas d'options de reconduction à l'avantage du tiers, les engagements « hors bilan » sont valorisés sur toute la période.

## NOTE 3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de Canal+ Guyane provient exclusivement du produit des abonnements aux offres de télévision payantes Canal+ et est entièrement réalisé dans le département de la Guyane. Il se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2021	2020
Abonnements individuels	5.6	5.7
Abonnements collectivités	0.2	0.2
Autres produits	0.0	0.0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.8</b>	<b>5.9</b>

### 3.2 Autres achats et charges externes

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Prestations techniques	0.2	0.2

Refacturation GIE/C+A	1.5	1.6
Etudes et prestations externes	0.1	0.1
Autres	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>1.8</b>	<b>1.9</b>

### 3.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Elles s'analysent comme suit, par catégorie d'actifs et de passifs concernés :

(millions d'euros)	2021	2020
Immobilisations	0.3	0.2
Créances clients	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>0.3</b>	<b>0.2</b>

### 3.4 Autres charges

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Redevance Canal+	1.9	1.9
Droits d'auteurs	0.2	0.2
Autres coûts de programmes	0.9	0.9
Assistance technique	0.2	0.2
Autres	0.1	0.1
<b>TOTAL</b>	<b>3.3</b>	<b>3.3</b>

La redevance Canal+ correspond à la rémunération du droit de diffusion des programmes des chaînes Canal+. Elle est versée à la Société d'Édition de Canal Plus.

### 3.5 Résultat financier

Il correspond au produit de la gestion de la trésorerie, centralisée au sein du Groupe Vivendi (voir note 2.6).

### 3.6 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt 2021 s'élève à 0.11 M€, contre 0.15 M€ en 2020. Elle correspond à l'impôt calculé au taux normal de 26.5 %.

## NOTE 4 NOTES SUR LE BILAN

#### 4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incorporent des droits au bail amortissables (63 K€) : une provision a été constituée pour les baux commerciaux en cours. Et, des parts de coproduction audiovisuelles, au titre desquelles 0.18 M€ ont été investis dans l'exercice, et intégralement dépréciés, comme expliqué dans la note 2.1.

#### 4.2 Immobilisations corporelles

La Société détient des matériels de bureau et informatiques nécessaires à son activité.

#### 4.3 Immobilisations financières

Aucune acquisition ou cession significative n'est intervenue au cours de l'exercice, et aucune dotation ou reprise de provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

#### 4.4 Créances clients

Canal+ Guyane commercialisant des abonnements en prélèvement mensuel, le poste « créances clients » correspond essentiellement à des impayés, dûment provisionnés comme expliqué dans la note 2.4.

#### 4.5 Trésorerie

Ce poste se compose des comptes courants liés au cash-pooling mis en place avec Canal+ International (voir note 2.5).

#### 4.6 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit depuis la clôture de l'exercice précédent :

(millions d'euros)	2020	(1)	(2)	2021
Capital	0.40	-	-	0.40
Prime d'émission	0.15			0.15
Réserves	0.04	-	-	0.04
Report à nouveau	1.94	0.09		2.03
Résultat de l'exercice	0.38	-0.38	0.27	0.27
<b>TOTAL</b>	<b>2.91</b>	<b>-0.29</b>	<b>0.27</b>	<b>2.89</b>

(1) Affectation du résultat 2020, incluant la distribution d'un dividende de 0.2865 M€.

(2) Résultat de l'exercice 2021

#### 4.7 Fournisseurs

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Fournisseurs	0.0	0.0
Fournisseurs d'immobilisation	-	-
Factures non parvenues	0.6	0.6
<b>TOTAL</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6</b>

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

#### 4.8 Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement au compte de refacturation avec le GIE MULTI TV ANTILLES.

## NOTE 5 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

#### 5.1 Etat des créances

Les créances sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les créances à moins d'un an.

(millions d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	0,02		0,02
Clients douteux ou litigieux	0,19	0,19	
Autres créances clients	0,08	0,08	
Etat et autres collectivités publiques	0,02	0,02	
Groupe et associés	3.36	3.36	
Débiteurs divers	0,01	0,01	
<b>TOTAL</b>	<b>3.68</b>	<b>3.66</b>	<b>0,02</b>

## 5.2 Etat des dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans ;

(millions d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0,01	0,01	
Fournisseurs et comptes rattachés	0,62	0,62	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00	
Groupe et associés	0,00		
Autres dettes	0,02	0,02	
<b>TOTAL</b>	<b>0.68</b>	<b>0.68</b>	

## NOTE 6 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 6.1 Rémunération du mandataire social

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.

### 6.2 GIE

Depuis le 01/12/2005, toute charge clairement affectable à Canal+ Antilles SAS, Canal+ Guyane SAS est directement supportée par la société concernée.

Toute charge commune est supportée par le GIE qui refacture ses membres selon la clé de répartition définie par son règlement intérieur.

Cette opération, notamment pour la partie concernant les frais de personne, les frais généraux et les dotations aux amortissements, est comptabilisée en « autres achats et charges externes ».

### 6.3 Autres parties liées

Au cours de l'exercice, les principales parties liées de Canal+ Guyane sont les sociétés du Groupe CANAL+ (Canal+ International, Canal + Antilles, Canal Media 1, Canal Media 2, SECP).

Créances d'exploitation et autres	3.4	3.3
<b>Passifs</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>
Emprunts et autres passifs financiers	-	-
Dettes d'exploitation et autres	0.1	0.4
<b>Engagements donnés (hors bilan)</b>	-	-
<b>Engagements reçus (hors bilan)</b>	-	-
<b>Compte de résultat</b>	<b>4.8</b>	<b>4.9</b>
Charges d'exploitation	4.8	4.9
Produits de participation	-	-
Produits financiers	0.0	0.0

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus comprennent notamment les principales opérations suivantes :

### Convention de trésorerie avec Canal+ International/Groupe Canal+/Vivendi

Vivendi a mis en place un système contractuel de gestion de trésorerie qu'elle propose à l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, notamment Canal+ Antilles. Ce système permet à une filiale de déposer ses excédents de trésorerie dans un compte courant auprès de Vivendi et d'emprunter des fonds sous forme d'avances à court terme. Groupe Canal+ fait bénéficier ses filiales directes et indirectes du système de gestion de trésorerie de Vivendi. Ainsi, le financement et la gestion de trésorerie de Canal+ Antilles sont assurés par le biais du compte courant avec Canal+ International, géré quotidiennement et de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »).

## NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 7.1 Engagements donnés

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait donné aucun engagement significatif.

### 7.2 Engagements reçus

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait reçu aucun engagement significatif.

### 7.3 Avals et cautions

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait donné ou reçu aucun aval ou caution significatifs.

## NOTE 8 EFFECTIFS

La Société n'a employé aucun salarié dans l'exercice.

(millions d'euros)	2021	2020
<b>Actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>3.3</b>
Actifs financiers non courants	-	-

**NOTE 9 CONSOLIDATION**

La Société est consolidée selon la méthode l'intégration globale par :

Vivendi SE, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08.

**NOTE 10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Tous les faits exceptionnels ou litiges ou incidence des contrôles fiscaux en cours susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière, ou le patrimoine de la Société, sont provisionnés à la clôture de l'exercice à hauteur de l'estimation du risque encouru.

**NOTE 11 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement post clôture n'est à signaler.

**CANAL+ GUYANE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 €

Siège social : Centre Commercial Family Plaza  
Rond Point Balata  
Zone de Terca  
97351 MATOURY

398.354.134 R.C.S. CAYENNE

=====

**DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 28 JUIIN 2022**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021  
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Direction, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 268.218 €, ainsi qu'il suit :

- à titre de dividendes, la somme de ..... 201.000 €  
à raison de 8.04 € bruts par titre
- le solde, soit la somme de ..... 67.218 €  
au compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, le poste « Report à nouveau » serait bénéficiaire à hauteur de 2.104.826 euros.

L'Assemblée Générale décide que lesdits dividendes seront mis en paiement au plus tard le 29 juillet 2022.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, au vu de la répartition du capital social :

- le montant des dividendes distribués aux personnes physiques, éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 dudit Code s'élèverait à 0 € ;
- le montant des dividendes distribués non éligibles audit abattement s'élèverait à 201.000 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

<b>Exercice de rattachement</b>	<b>Dividende par action</b>
2018	10.95 €
2019	15,39 €
2020	11,46 €

DocuSigned by:  
*Jacques du PUY*  
F75003BB72474FC...

**Le Président**

# **CANAL + GUYANE**

Société par actions simplifiée

Centre Commercial Family Plaza

Rond Point Balata

Zone de Terca

97351 MATOURY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## CANAL + GUYANE

Société par actions simplifiée

Centre Commercial Family Plaza

Rond Point Balata

Zone de Terca

97351 MATOURY

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux associés de la société CANAL + GUYANE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANAL + GUYANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Frédéric SOULIARD

**COMPTES ANNUELS**
**BILAN ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Montants bruts	Amortisse- ments ou provisions	Montants nets au 31/12/2021	Montants nets au 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.1	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.2	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	-	-
<b>Immobilisation financière</b>	4.3	<b>0,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
Stocks		-	-	-	-
Clients	4.4	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres créances		0,1	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	3,4	-	3,4	3,3
Disponibilités		0,0	-	0,0	0,0
<b>Actif circulant</b>		<b>3,7</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Charges à répartir		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>7,4</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>

**BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>		M ontants au 31/12/2021	M ontants au 31/12/2020
	Notes		
Capital social et prime		0,5	0,5
Réserve légale		0,0	0,0
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		2,0	1,9
Résultat de l'exercice		0,3	0,4
		<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
Provisions réglementées		-	-
<b>Capitaux propres</b>	4.6	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>-</b>	<b>0,0</b>
Dépôts de garantie		-	-
Emprunts et autres passifs financiers		0,0	0,0
Fournisseurs	4.7	0,6	0,6
Dettes fiscales et sociales		0,0	-
Autres dettes	4.8	0,0	0,1
<b>Total dettes</b>		<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
Produits constatés d'avance		-	-
Ecart de conversion passif		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>3,6</b>	<b>3,6</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

(en millions d'euros)	Notes	2021	2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Abonnements		5,8	5,9
Autres revenus		-	-
<b>Chiffres d'affaires</b>		<b>5,8</b>	<b>5,9</b>
Autres		0,0	0,0
<b>Totaux des produits d'exploitation (I)</b>		<b>5,8</b>	<b>5,9</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Consommation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes	3.2	1,8	1,9
Impôts et taxes		0,0	0,0
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	3.3	0,3	0,2
Autres charges	3.4	3,3	3,3
<b>Totaux des charges d'exploitation (II)</b>		<b>5,4</b>	<b>5,4</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	3.6	0,1	0,1
<b>Bénéfice net</b>		<b>0,3</b>	<b>0,4</b>

La présente annexe fait partie des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

## NOTE 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS

### 1.1 Présentation

La société Canal+ Guyane est la filiale de Canal+ International en charge de la distribution des offres de télévision payante CANAL+ (chaînes dites *premium*) en Guyane. Son activité consiste donc essentiellement à commercialiser, pour son propre compte, des abonnements à Canal+. Suite à l'acquisition par Canal+ Antilles de Canal+ Telecom, premier opérateur Télécom alternatif haut débit présent en Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane et à la Réunion, Canal+ Guyane commercialise et distribue des offres de services dans le domaine de la téléphonie, de l'internet et de la télévision sur des réseaux haut débit ADSL.

## NOTE 2 REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par tous les règlements ultérieurs de l'ANC.

### 2.1 Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat comprend un agrégat nommé "dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises" qui correspond à la différence entre les dotations et les reprises d'amortissements et provisions, à l'exception de celles résultant des activités financières et exceptionnelles.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire :

■ Logiciels informatiques	1 an
■ Coproduction	3 ans
■ Droit au bail	9 ans

#### Fonds commercial :

Les fonds commerciaux sont évalués à leur valeur d'utilité. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation déterminée sur la base des méthodes d'évaluation retenues lors de leur acquisition ou de leur apport si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

#### Coproduction :

La Société détient des parts de coproduction résultant de son obligation (aux termes de sa convention avec le CSA) de consacrer 3% de son chiffre d'affaires à la commande d'œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française commandées majoritairement à des producteurs locaux. Les perspectives de recettes attachées à ces parts de coproduction étant nulles, les actifs correspondants sont dépréciés à 100% de la valeur nette comptable dès que l'investissement est réalisé.

Les caractéristiques des accords sont les suivantes :

- Mutuelle propriété des éléments corporels et incorporels ;
- Canal+ Guyane SAS n'a pas la double qualité de Producteur Délégué et Exécutif ;
- Livraison d'une copie antenne à Canal + Guyane SAS. ;
- Budget ferme et définitif ;
- Existence d'une exclusivité par chacun des producteurs sur des territoires différents ;
- Répartition en quote-part des recettes nettes par producteurs sur les territoires de distribution non concédés en exclusivité ;
- Commission d'intervention répartie au titre des ventes réalisées.

Au titre de ces engagements de production, Canal + Guyane a investi 186 K€ en 2021 (contre 183 K€ en 2020).

### 2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production, les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie de l'actif.

Les principales durées d'amortissement (linéaire) sont les suivantes :

■ Aménagements	10 ans
■ Matériel technique	5 ans
■ Autres immobilisations corporelles	5 ans

### 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la Société et sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

### 2.4 Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur ; celle-ci correspond en général à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du statut de la créance et du taux d'irrecouvrabilité affecté à ce statut.

### 2.5 Trésorerie et équivalents

Cette rubrique comprend les soldes en banque, et les autres placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois, dont font partie les comptes courants avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling ») lorsque leur solde est positif.

### 2.6 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers regroupent les emprunts et dettes financières, et notamment :

- Les découverts bancaires
- Les comptes courants créditeurs avec les autres sociétés du Groupe CANAL+, gérés quotidiennement de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »)

### 2.7 Dettes

Le solde des abonnements restant à courir et qui ont été payés d'avance, figure au passif du bilan sous la rubrique « Avances et acomptes reçus ».

### 2.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

### 2.9 Chiffre d'affaires

Les produits des activités opérationnelles sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la société et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées.

Le chiffre d'affaires provenant des abonnements liés aux services de télévision à péage par satellite est constaté en produits de la période au cours de laquelle le service est fourni, net des gratuités accordées.

Le chiffre d'affaires net est composé du montant hors taxes des mensualités d'abonnements individuels et collectifs.

### 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, la Société a une obligation juridique (légale, réglementaire, contractuelle), ou implicite, résultat d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation dont le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### 2.11 Engagements hors-bilan

Les éventuels engagements en matière de droits de diffusion (films, programmes, sport) sont indiqués en « hors-bilan » dès la signature des contrats d'achats de droits avec les tiers. Les montants indiqués sont soit des montants contractuels fixes, soit des montants estimés selon les meilleures hypothèses de la Société s'ils sont fonction de données extérieures aléatoires (entrées salles, nombre d'abonnés...). En cas d'options de reconduction à l'avantage du tiers, les engagements « hors bilan » sont valorisés sur toute la période.

## NOTE 3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de Canal+ Guyane provient exclusivement du produit des abonnements aux offres de télévision payantes Canal+ et est entièrement réalisé dans le département de la Guyane. Il se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2021	2020
Abonnements individuels	5.6	5.7
Abonnements collectivités	0.2	0.2
Autres produits	0.0	0.0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.8</b>	<b>5.9</b>

### 3.2 Autres achats et charges externes

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Prestations techniques	0.2	0.2

Refacturation GIE/C+A	1.5	1.6
Etudes et prestations externes	0.1	0.1
Autres	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>1.8</b>	<b>1.9</b>

### 3.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Elles s'analysent comme suit, par catégorie d'actifs et de passifs concernés :

(millions d'euros)	2021	2020
Immobilisations	0.3	0.2
Créances clients	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>0.3</b>	<b>0.2</b>

### 3.4 Autres charges

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Redevance Canal+	1.9	1.9
Droits d'auteurs	0.2	0.2
Autres coûts de programmes	0.9	0.9
Assistance technique	0.2	0.2
Autres	0.1	0.1
<b>TOTAL</b>	<b>3.3</b>	<b>3.3</b>

La redevance Canal+ correspond à la rémunération du droit de diffusion des programmes des chaînes Canal+. Elle est versée à la Société d'Édition de Canal Plus.

### 3.5 Résultat financier

Il correspond au produit de la gestion de la trésorerie, centralisée au sein du Groupe Vivendi (voir note 2.6).

### 3.6 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt 2021 s'élève à 0.11 M€, contre 0.15 M€ en 2020. Elle correspond à l'impôt calculé au taux normal de 26.5 %.

## NOTE 4 NOTES SUR LE BILAN

#### 4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incorporent des droits au bail amortissables (63 K€) : une provision a été constituée pour les baux commerciaux en cours. Et, des parts de coproduction audiovisuelles, au titre desquelles 0.18 M€ ont été investis dans l'exercice, et intégralement dépréciés, comme expliqué dans la note 2.1.

#### 4.2 Immobilisations corporelles

La Société détient des matériels de bureau et informatiques nécessaires à son activité.

#### 4.3 Immobilisations financières

Aucune acquisition ou cession significative n'est intervenue au cours de l'exercice, et aucune dotation ou reprise de provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

#### 4.4 Créances clients

Canal+ Guyane commercialisant des abonnements en prélèvement mensuel, le poste « créances clients » correspond essentiellement à des impayés, dûment provisionnés comme expliqué dans la note 2.4.

#### 4.5 Trésorerie

Ce poste se compose des comptes courants liés au cash-pooling mis en place avec Canal+ International (voir note 2.5).

#### 4.6 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit depuis la clôture de l'exercice précédent :

(millions d'euros)	2020	(1)	(2)	2021
Capital	0.40	-	-	0.40
Prime d'émission	0.15			0.15
Réserves	0.04	-	-	0.04
Report à nouveau	1.94	0.09		2.03
Résultat de l'exercice	0.38	-0.38	0.27	0.27
<b>TOTAL</b>	<b>2.91</b>	<b>-0.29</b>	<b>0.27</b>	<b>2.89</b>

(1) Affectation du résultat 2020, incluant la distribution d'un dividende de 0.2865 M€.

(2) Résultat de l'exercice 2021

#### 4.7 Fournisseurs

Les principales composantes du poste sont les suivantes :

(millions d'euros)	2021	2020
Fournisseurs	0.0	0.0
Fournisseurs d'immobilisation	-	-
Factures non parvenues	0.6	0.6
<b>TOTAL</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6</b>

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

#### 4.8 Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement au compte de refacturation avec le GIE MULTI TV ANTILLES.

## NOTE 5 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

#### 5.1 Etat des créances

Les créances sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les créances à moins d'un an.

(millions d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	0,02		0,02
Clients douteux ou litigieux	0,19	0,19	
Autres créances clients	0,08	0,08	
Etat et autres collectivités publiques	0,02	0,02	
Groupe et associés	3.36	3.36	
Débiteurs divers	0,01	0,01	
<b>TOTAL</b>	<b>3.68</b>	<b>3.66</b>	<b>0,02</b>

## 5.2 Etat des dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans ;

(millions d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0,01	0,01	
Fournisseurs et comptes rattachés	0,62	0,62	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00	
Groupe et associés	0,00		
Autres dettes	0,02	0,02	
<b>TOTAL</b>	<b>0.68</b>	<b>0.68</b>	

## NOTE 6 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 6.1 Rémunération du mandataire social

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.

### 6.2 GIE

Depuis le 01/12/2005, toute charge clairement affectable à Canal+ Antilles SAS, Canal+ Guyane SAS est directement supportée par la société concernée.

Toute charge commune est supportée par le GIE qui refacture ses membres selon la clé de répartition définie par son règlement intérieur.

Cette opération, notamment pour la partie concernant les frais de personne, les frais généraux et les dotations aux amortissements, est comptabilisée en « autres achats et charges externes ».

### 6.3 Autres parties liées

Au cours de l'exercice, les principales parties liées de Canal+ Guyane sont les sociétés du Groupe CANAL+ (Canal+ International, Canal + Antilles, Canal Media 1, Canal Media 2, SECP).

Créances d'exploitation et autres	3.4	3.3
<b>Passifs</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>
Emprunts et autres passifs financiers	-	-
Dettes d'exploitation et autres	0.1	0.4
<b>Engagements donnés (hors bilan)</b>	-	-
<b>Engagements reçus (hors bilan)</b>	-	-
<b>Compte de résultat</b>	<b>4.8</b>	<b>4.9</b>
Charges d'exploitation	4.8	4.9
Produits de participation	-	-
Produits financiers	0.0	0.0

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus comprennent notamment les principales opérations suivantes :

### Convention de trésorerie avec Canal+ International/Groupe Canal+/Vivendi

Vivendi a mis en place un système contractuel de gestion de trésorerie qu'elle propose à l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, notamment Canal+ Antilles. Ce système permet à une filiale de déposer ses excédents de trésorerie dans un compte courant auprès de Vivendi et d'emprunter des fonds sous forme d'avances à court terme. Groupe Canal+ fait bénéficier ses filiales directes et indirectes du système de gestion de trésorerie de Vivendi. Ainsi, le financement et la gestion de trésorerie de Canal+ Antilles sont assurés par le biais du compte courant avec Canal+ International, géré quotidiennement et de manière centralisée par Vivendi (« cash pooling »).

## NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 7.1 Engagements donnés

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait donné aucun engagement significatif.

### 7.2 Engagements reçus

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait reçu aucun engagement significatif.

### 7.3 Avals et cautions

A la clôture de l'exercice, la Société n'avait donné ou reçu aucun aval ou caution significatifs.

## NOTE 8 EFFECTIFS

La Société n'a employé aucun salarié dans l'exercice.

(millions d'euros)	2021	2020
<b>Actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>3.3</b>
Actifs financiers non courants	-	-

## **NOTE 9 CONSOLIDATION**

La Société est consolidée selon la méthode l'intégration globale par :

Vivendi SE, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 343 134 763, Siret 343 134 763 00048, dont le siège est situé 42 avenue Friedland, 75380 Paris Cedex 08.

## **NOTE 10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Tous les faits exceptionnels ou litiges ou incidence des contrôles fiscaux en cours susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière, ou le patrimoine de la Société, sont provisionnés à la clôture de l'exercice à hauteur de l'estimation du risque encouru.

## **NOTE 11 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement post clôture n'est à signaler.